

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

**DOSSIER DE DECLARATION**

**AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

<b>INSTALLATION</b>	<i>Station d'épuration de la résidence Hanaleï</i>				
<b>DEMANDEUR</b>	<i>Sud Promotion (GD1)</i>				
Référence courrier	<i>n° 2016-5100/DENV</i>	Date de réception du dossier	<i>24/02/2016</i>		
Adresse postale	<i>BP 4223 – 98847 Nouméa cedex</i>				
Localisation de l'installation	<i>Lot n° 27 - lotissement Mayet - section Uemo - Ouémo</i>				
Téléphone	-	Fax	-	Ridet	<i>0 818 419.001</i>
Province	<i>Sud</i>	Commune	<i>Nouméa</i>	Zone PUD	<i>UB1</i>

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. Informations sur le demandeur et la localisation de l'installation	<i>Préciser : coordonnées téléphoniques et électroniques, coordonnées RGNC du centre de la station d'épuration</i>
2. Nature et volume des activités	
3. Rubriques de classement	
4. Plan orienté à l'échelle appropriée indiquant l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres :	<i>A fournir en précisant les informations suivantes</i>
• l'occupation du sol	<i>Préciser</i>
• les activités et la vocation des bâtiments	<i>Préciser</i>
• les établissements recevant du public	<i>Préciser</i>
• les voies de communication	<i>Préciser</i>
• les hydrants (PI ou BI)	<i>Préciser</i>
• les plans et cours d'eau	<i>Préciser</i>
5. Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée indiquant :	
• les zones de stockage	
• les moyens de lutte contre l'incendie	<i>Préciser leur emplacement à proximité de l'ouvrage</i>
• l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	<i>Le positionnement du regard de sortie des effluents traités semble inadapté à la réalisation, en toute sécurité, d'un prélèvement d'un échantillon journalier sur 24 heures pour contrôle de sa conformité. Il semble être situé sur une zone de circulation de véhicules. Préciser ce point.</i>
<b>AUTRES OBSERVATIONS</b>	<i>Les cartes et plans fournis doivent être géoréférencés pour être exploitables par un système d'information géographique (SIG).</i>

Dossier de déclaration jugé : Complet  Incomplet

**L'inspecteur des installations classées**